Décision 18-D-15 du 26 juillet 2018

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution de médicaments vétérinaires

Posted on: 26 juillet 2018 | Secteur(s):

DISTRIBUTION

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Autorité de la concurrence (auto saisine)

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s) concernée(s)

SA Alcyon France, SA Alcyon, SA coopérative à capital variable Coveto, SA coopérative à capital variable Centravet, SA Hippocampe Caen, SAS Agripharm Santé Animale, SAS Chrysalide, SAS Coveto Limoges, SAS Véto Santé, SAS Elvetis, SAS Neftys Pharma, Fédération de la distribution du médicament vétérinaire (FDMV)

Lire

le texte intégral de la décision 794.79 Ko

le communiqué de presse